

Avis de fin de la médiation – Petites créances

Le présent formulaire est envoyé au Service de la médiation et d'arbitrage par le(a) médiateur(trice) dans les 10 jours de la dernière séance de médiation lorsque la médiation n'a pu mettre fin au litige entre les parties.

Médiation aux petites créances

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

District : _____

Localité : _____

N° de dossier judiciaire : _____

Date : _____

Partie(s) demanderesse(s)

c.

Partie(s) défenderesse(s)

Et

Partie(s) _____

Le présent avis vise à informer le Service de médiation et d'arbitrage que la médiation n'a pas mis fin au litige entre les parties.

Un Avis d'arbitrage doit être transmis aux parties afin de les inviter à soumettre leur litige à un arbitrage, conformément au Règlement.

Médiateur(trice)

Numéro d'identification du médiateur(trice)

Date (année-mois-jour)